

FORMATION CONTINUE

DE
JANVIER
À AVRIL
2021

www.paris-valdeseine.archi.fr

**PARIS
VAL DE
SEINE**
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE

Retour sommaire

3

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
DROIT DE L'ARCHITECTE	6
GESTION D'AGENCE	7
PRATIQUES ET SUIVI DE CHANTIER	8
TRANSFERT DE RISQUES & MONTAGE DE PROJET	9
BUILDING INFORMATION MODEL (BIM)	10
ANALYSE DES CONTRATS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	11
OUVRAGE PUBLIC	12
COMMUNICATION INTERPROFESSIONNELLE ET DANS LES GROUPES	13
LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PARTICULIER ET SA COMMANDE	14
ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS	15
ORDONNANCEMENT PLANIFICATION COORDINATION	16
MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR DU PATRIMOINE	17
PRATIQUES ET RÉGLEMENTATION EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE	18
ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION	19
FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION – DEMANDE DE DEVIS	20

INTRODUCTION

Communauté d'enseignement de l'architecture de 2300 personnes, l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine (ENSAPVS) accueille et forme près d'un étudiant en architecture sur dix en France.

La diversité des profils et l'importance des équipes pédagogiques, plus de 250 enseignants, permet de faire bénéficier aux étudiants de la formation initiale et aux stagiaires d'une offre de formation de qualité, que l'école travaille constamment à améliorer pour l'adapter aux exigences d'un monde en mutation accélérée et, pour une part, imprévisible.

Dans ce contexte, l'École a souhaité ouvrir à la formation continue certains enseignements dispensés dans la formation conduisant à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre. L'École a en effet la conviction que les apports théoriques en lien avec la pratique sont bénéfiques à tous les acteurs de la profession d'architecte. Il s'agit de proposer aux architectes, qu'ils soient salariés ou indépendants, les outils nécessaires à leur adaptation face aux évolutions constantes de leur contexte professionnel.

Philippe Bach, directeur

DROIT DE L'ARCHITECTE

Formateur : Jérôme Martin, Antoine Tirel ou Victoire de Bary

2 sessions
disponibles :

08/01, 15/01,

22/01, 29/01

ou

05/02, 12/02,

19/02, 26/02

.....

9h-13h
ou 14h-18h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

L'apprentissage du droit de l'architecte entendu comme un outil de prévention des risques juridiques du métier d'architecte, de développement et de structuration d'une agence d'architecture.

Contenu

Le droit de l'architecte est présenté à travers les quatre grands items qui seront étudiés de manière à appréhender :

- ♦ Le contrat d'architecte entendu au sens large, c'est-à-dire les différentes formules contractuelles impliquant l'architecte (contrat d'architecte, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de conception / construction, PPP, etc.), incluant la diversité des missions susceptibles d'être confiées à un architecte ; il s'agit également d'évoquer à ce stades les responsabilités en découlant pour les architectes et les modalités permettant à l'architecte de cadrer ces risques et responsabilités (pour ses projets en France et à l'étranger), tant lors de la négociation du contrat d'architecte, puis au cours de sa mission (par l'écrit).

- ♦ L'activité de l'architecte sous le prisme de la gestion opérationnelle du chantier / de la réalisation de l'opération immobilière : les responsabilités civiles et pénales auxquels s'expose l'architecte tout au long de l'exécution de sa mission, puis après la réception des ouvrages (plus particulièrement lorsque l'architecte est investi d'une mission de maîtrise d'œuvre d'exécution ou d'une mission complète) ; sont évoquées ici les problématiques de marchés de travaux, de sous-traitance, de compte-rendu de chantier, etc. ;

- ♦ La gestion du sinistre impliquant l'architecte (phase pré-contentieuse puis contentieuse) ; il s'agit ici d'évoquer les principaux rouages d'une procédure judiciaire entraînant la mise en jeu de la responsabilité de l'architecte, et le cas échéant, sa condamnation (en ce compris le cadre de l'expertise judiciaire, la réclamation d'entreprises ou d'honoraires de l'architecte, etc.) ;

- ♦ la protection de l'œuvre architecturale en approchant les contours du droit de la propriété intellectuelle appliqué aux architectes (droit moral et droits patrimoniaux d'auteur) ; sont évoquées les problématiques de contrefaçons d'œuvre d'architecture, de cession de droits patrimoniaux d'auteur (exploitation de droits de reproduction et de représentation, entre autres) et des réhabilitations d'ouvrages susceptibles de remettre en cause tout ou partie d'une œuvre architecturale.

Ces développements seront agrémentés d'exemples très concrets relevant tant de la « négociation » entre les parties (architecte / maître d'ouvrage) que des échanges pré-contentieux ou directement contentieux (procès civil et pénal impliquant l'Architecte).

GESTION D'AGENCE

Formateur : Jean-Marc Lanfranchi, Hélène Prevost ou Daniel Koskas

2 sessions
disponibles :

08/01, 15/01,

22/01, 29/01

ou

05/02, 12/02,

19/02, 26/02

.....

9h-13h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

Le module « Gestion d'agence » est conçu comme un enseignement d'initiation aux règles de fonctionnement d'une entreprise d'architecture et des responsabilités associées de l'entrepreneur. Il s'agit d'initier les stagiaires à la conduite du projet sous l'angle du triptyque « coût, délais, qualité » et de leur démontrer l'importance de la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des projets et de leurs suivis.

Contenu

Les thèmes suivants sont abordés au cours de quatre séances :

- ♦ Initiation à la macro-économie publique (point de vue national, européen et mondial).
- ♦ Initiation à l'économie d'entreprise.
- ♦ Initiation à la finance d'entreprise.
- ♦ Lecture des bilans et des comptes de résultats.
- ♦ Démonstration de l'importance de la vision contractuelle des projets qui tient compte des éléments économiques et financiers de l'entreprise.
- ♦ Approche des sociétés de capitaux et des différents statuts sociaux et fiscaux de l'architecte entrepreneur. Comparaison avec les SEL (exercice libéral)
- ♦ Approche du management des équipes de production et du droit social (des contrats de travail)
- ♦ Vision statistique de l'activité d'architecture en France, en Europe et dans le monde.
- ♦ Comparaison et typologie des entreprises d'architecture en termes économiques, financiers, de développement, de types de projets, de taille d'agence, de positionnement de marché, de partenariats, d'objectifs des entrepreneurs.
- ♦ Les responsabilités de l'entrepreneur face aux tiers.
- ♦ Compréhension de la notion de business plan.
- ♦ Conception d'un business plan réaliste selon l'option retenue par le stagiaire : création, association (prise de participation), reprise d'entreprise d'architecture.
- ♦ Préparation à la stratégie de développement des entreprises d'architecture et de la vision patrimoniale de l'entrepreneur.

PRATIQUES ET SUIVI DE CHANTIER

Formateur : Olivier Le bras, Gérard Laurent ou Laurent Vincent-Bardin

2 sessions
disponibles :

08/01, 15/01,

22/01, 29/01

ou

05/02, 12/02,

19/02, 26/02

.....

9h-13h

ou 14h-18h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

Cette formation déroule les obligations « contractuelles » du maître d'œuvre en phase travaux et montre également les attitudes quotidiennes à adopter sur un chantier. Les contextes, les acteurs et les relations qui doivent s'établir ou non sur un chantier sont présentés et discutés.

Contenu

Chaque séance de quatre heures se décompose en trois heures d'exposé et d'une heure d'études de cas :

Séquence 1 : *Les acteurs d'une phase exécution*

La Maîtrise d'Ouvrage, le Bureau de contrôle, le CSPS. Le contexte de réalisations des travaux, le DCE, l'appel d'offres, la phase AMT, le conseil pour le choix des entreprises.

Séquence 2 : *L'arrivée de l'entreprise*

Le contrat de travaux, les engagements contractuels de l'entreprise, la notion de forfait, le délai contractuel, la relation maître d'œuvre-entreprises, les conflits d'intérêts Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre / Entreprise : le rôle du maître d'œuvre.

Séquence 3 : *La direction des travaux*

Les études d'exécution le VISA, les études de synthèse technique, l'économie, les situations, les modifications et TS. La gestion du planning et la coordination.

Séquence 4 : *Le contrôle des travaux.*

La conformité et l'achèvement des travaux, La réception des travaux, la clôture des contrats, les DGD, le parfait achèvement.

TRANSFERT DE RISQUES & MONTAGE DE PROJET

Formateur : Eric Laubé

05/03, 12/03,

19/03, 26/03

.....

14h-18h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

Cette formation présente un panel large des montages d'opérations (public/privé, France /International), en mettant l'accent sur la part des risques transférés. Le projet est ainsi examiné au travers de son « montage » et plus particulièrement des risques qui sont conservés ou transférés par son initiateur maître d'ouvrage (utilisateur ou non).

Elle détaille les différents rôles et points de vue des partenaires suivant les montages, ainsi que les conséquences sur le rôle du maître d'œuvre le cas échéant.

Contenu

Présentation de la méthodologie (analyse du risque) et des montages de projet :

1. déroulé d'un projet et identification des risques associés, critique du montage classique
2. de l'auto construction à la location, ébauche d'une matrice des risques.
3. thèmes associés (foncier et droits à construire, montages alternatifs, coût global, corruption, analyse de la valeur...)
4. critique des différents montages, dimensions et paramètres permettant de légitimer l'un d'eux.

À partir de rappels et de notions expliquant la capacité, les compétences et le rôle de différents partenaires du projet (du propriétaire foncier à l'exploitant en passant par le maître d'œuvre, le promoteur et l'entrepreneur), on essaiera de comprendre les différents montages existants (et d'autres moins courants) en utilisant comme clé d'entrée la prise ou le transfert de risque.

Un premier objectif de l'enseignement est d'expliquer les contextes professionnels du projet à travers un jeu de rôle dynamique en donnant les raisons de choix de montage. L'identification de montages valorisant plus ou moins l'intervention de l'architecte doit également permettre à l'étudiant d'analyser la valeur ajoutée d'un maître d'œuvre de façon objective : la multiplicité des modes de construction n'est pas due au hasard et répond à des contraintes spécifiques.

La valorisation financière du risque est évidemment abordée.

Prérequis

L'enseignement s'adresse à des architectes ayant une bonne connaissance du déroulé de projet (programme/esquisse/ avant-projet / suivi travaux/ réception...) et un intérêt pour la dimension financière des opérations immobilières.

BUILDING INFORMATION MODEL (BIM)

Formateur : Olivier Celnik

02/04, 09/04,

16/04, 23/04

.....

9h-13h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

Cette formation vise à faire prendre conscience d'une évolution en train de s'opérer dans le monde de la construction. Le BIM concerne tous les acteurs des projets, et en premier lieu les architectes, pour lesquels il constitue une opportunité d'affirmer leur rôle de conception et direction de projet, de synthèse des diverses interventions. L'outil maquette numérique s'impose pour la production des projets, le processus BIM devient une nouvelle modalité de collaboration entre intervenants.

Cette formation BIM expose les processus collaboratifs autour de maquettes numériques. Les outils logiciels (ArchicAD, Revit, etc...) seront évoqués et potentiellement utilisés, mais ne seront pas enseignés de façon opérationnelle pendant les séances.

Contenu

Le séminaire porte autant sur les aspects de maquette numérique (Building Information Model) que sur ceux de développement et management de projet (Building Information Modeling / Management). Il présente l'origine de ces concepts et outils, et la réalité de leur utilisation et mise en œuvre aujourd'hui dans le monde professionnel. Il sera également l'occasion de revisiter les processus et acteurs des phases de conception, réalisation, exploitation des bâtiments.

La formation sera basée sur la présentation des concepts, idées, exemples, et sur la position particulière de l'architecte. Elle fera appel à la lecture préalable de plusieurs documents qui seront commentés et débattus en salle (BIM un atout pour l'architecture du CNOA, guide pour l'élaboration des conventions BIM de Mediaconstruct, Guide BIM pour les Maîtres d'Ouvrages par Mediaconstruct-PTNB).

Chaque séance verra autant que possible l'intervention d'un invité pour un témoignage sur sa pratique ou sa vision du BIM (architecte, ingénieur, éditeur...)

Prérequis

Connaissance d'outils de modélisation architecturale, et d'outils de collaboration (à commencer par Dropbox ou Google Drive)

ANALYSE DES CONTRATS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Formateur : Olivier Le Bras

02/04, 09/04,

Objectifs

16/04, 23/04

Par le biais d'une lecture détaillée de contrats de maitrise d'œuvre, analyse des relations de maitrise d'œuvre avec notamment sa maitrise d'ouvrage, les conséquences et les risques en termes d'obligations contractuelles,

.....

14h-18h

Cette formation permet une analyse de la "vie" du contrat de maitrise d'œuvre et des responsabilités afférentes des phases d'études jusqu'à la fin de ce contrat disséqué au travers de plusieurs exemples.

.....

16 h

Contenu

Analyse, lecture et négociations

- ♦ Contrats et missions (commande privée, concours, autre)
- ♦ Nature des missions et complexités (singularité du projet...)
- ♦ Éléments contractuels et complexité vis-à-vis des cadres réglementaires (réglementation incendie, accessibilité, réglementation thermique)
- ♦ Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre en adéquation avec la demande du maître d'ouvrage, le programme.
- ♦ Evaluation des honoraires, négociations
- ♦ Contenus contractuels (lecture et analyse d'acte d'engagement et CCAP ; en phase préparatoire (concours) engagements après signature.
- ♦ Vie du contrat, demandes complémentaires, nouvelles études, allongement de délais, imprévus...
- ♦ Avenants et résiliations.

.....

800€

OUVRAGE PUBLIC

Formatrice : Valérie Brisard

05/03, 12/03,

19/03, 26/03

.....

14h-18h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

Cette formation a pour objectif d'aider à la compréhension des spécificités des opérations et de la maîtrise d'ouvrage publiques en France, du rôle (en particulier du maître d'œuvre) et des relations des différents acteurs dans l'acte de construire.

Contenu

La séquence 1 présentera les grandes caractéristiques des opérations et de la commande publiques en matière d'architecture et d'aménagement en France en croisant les regards maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Les séquences 2 et 3 sont destinées à rentrer plus avant dans le processus d'un projet public pour en comprendre les spécificités au travers notamment d'études de cas. Ces analyses d'opérations publiques seront l'occasion d'échanger sur des cas concrets et d'approfondir certains questionnements sur les rapports entre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre et l'apport de chacun dans la réussite des projets.

Séquence 1 : *ouvrage public : maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre*

- ♦ définitions et repères historiques
- ♦ situation actuelle, évolutions récentes et perspectives
- ♦ contexte de la commande, enjeux et attentes des différents acteurs, risques et aléas
- ♦ métiers et responsabilités
- ♦ maîtres d'œuvre: l'accès à la commande et les missions (loi MOP, code des marchés publics)

Séquences 2 et 3 : *de l'idée à la réalisation*

- ♦ les temps forts (études préalables, consultation de maîtrise d'œuvre et études de conception, réalisation) et les éléments clefs pour les maîtres d'œuvre (comme pour le maître d'ouvrage)

Etudes de cas : *construction neuve et réhabilitation*

- ♦ présentation des projets, analyse du processus de réalisation et des relations entre les différents acteurs de ces projets (maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre, utilisateurs...), bilan
- ♦ visite d'un des exemples étudiés : la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration à Paris et rencontre avec l'équipe et le maître d'œuvre de la Cité (sous réserve)

Séquence 4 : *exposés d'étude(s) de cas et/ou de synthèse présentés par les participants*

COMMUNICATION INTERPROFESSIONNELLE ET DANS LES GROUPES

Formatrice : Françoise Arnold

05/03, 12/03,

Objectifs

19/03, 26/03

Faire connaître les outils et stratégies de communication d'une agence d'architecture et travailler sur sa communication personnelle.

.....

Contenu

14h-18h

Dans sa dimension communication personnelle, la formation s'appuie sur les méthodes de communication non violente (CNV) de Marshall Rosenberg et de Jacques Salomé, et met en jeu une dynamique collective.

.....

16 h

La première séance présente tout d'abord ce que recouvre le terme de communication pour une agence d'architecture : supports et stratégies de construction de sa notoriété, organisation interne de l'agence, relations avec les entreprises. Les étudiants exposent ensuite leurs questionnements et réflexions par rapport à leur expérience d'agence et la manière dont ils envisagent leur vie professionnelle.

.....

800€

Les séances suivantes abordent respectivement la relation patron/collaborateur (séance 2), la relation avec un client (séance 3) ; la présentation publique de son travail (séance 4). Les participants mettent deux à deux en scène ces situations, sur la base de scénarios décrivant le contexte psychologique et l'enjeu de la situation, élaborés à partir des échanges exprimés durant la séance 1. Le groupe débriefe ensuite ce qui a été perçu. L'animatrice du cours est garante d'un contexte de bienveillance.

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PARTICULIER ET SA COMMANDE

Formatrice : Odile Veillon

06/03, 13/03,

20/03, 27/03

.....

9h-13h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

La commande du particulier est très spécifique. L'objectif de cette formation est de préparer les architectes à affronter une clientèle réputée difficile. Faciliter l'appréhension du marché des particuliers quelle que soit l'activité envisagée, ponctuelle ou à 100%. Proposer une méthodologie de travail et induire une réponse adaptée dès le premier projet privé de particulier.

Contenu

Module 1 – Un marché méconnu des architectes

Caractéristiques de la maîtrise d'ouvrage

Éléments de connaissance du marché : les chiffres et les enjeux

La 1ère commande : difficultés inhérentes de certaines situations

Expérience et réflexion des candidats

Module 2 – Stratégies et démarches commerciales

Le client, son territoire et la commande

L'accès à la commande, la concurrence et ses nouveaux acteurs - plateforme

La démarche commerciale et la profession

Mise en situation

Module 3 – Méthode pour gagner en rentabilité et en sérénité

Une méthode particulière pour la gestion du projet : réussir l'expérience client

Détail des tâches, mode de rémunération et prévention des conflits

Un projet commun à l'architecte et son client, l'importance de la traçabilité des décisions

L'écrit et les éléments de langage

Module 4 – L'architecte maître d'œuvre

La complexité de l'existant : apprentissage et compétences multiples

L'estimation des coûts, la préparation des travaux et la gestion du temps

La gestion des tiers, les travaux en site occupé

Les outils, les partenaires et le réseau.

ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS

Formateur : Jérémie Noizette

02/04, 09/04,

16/04, 23/04

.....

9h-13h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

L'objectif de cette formation est de préparer les architectes à l'évolution de l'acte de construire dans un environnement énergétique de plus en plus précis. Quelles sont les stratégies de l'acte de construire dans ce contexte ? Quelle est la place de l'Architecte dans un cadre de conception morcelé ? Quelles sont les clefs pour pouvoir réaliser des bâtiments allant en ce sens ?

Contenu

Séance 1

Enjeux énergétiques actuels, à venir - La place de l'Architecte dans ce contexte
Définition des notions préalables : Energie Primaire, bilans thermiques, conception énergétique, ventilation, etc...

Exemples

Séance 2

L'isolation thermique - Principes
Confort d'été / confort d'hiver
La gestion énergétique

Séance 3

Visite commentée d'un projet de Maison certifiée Passive

Séance 4

La gestion du budget/coûts réels
La gestion du délai : Le temps d'étude des bâtiments
Les enjeux des responsabilités (devoir de conseil - obligation de moyens / obligation de résultat)

ORDONNANCEMENT PLANIFICATION COORDINATION

Formateur : Laurent Vincent-Bardin

02/04, 09/04,

16/04, 23/04

Objectifs

Cette formation permet de prendre en compte le déroulement et les différentes phases de la mission de pilotage de chantier (OPC)

Contenu

Séquence 1

- ♦ Etude & décomposition de la phase de préparation de chantier
- ♦ Mise en situation réunion de phase préparatoire de chantier
- ♦ « Examen » établissement listing des points relatifs de la phase de préparation de chantier & établissement d'un planning grande maille administratif.

9h-13h

16 h

Séquence 2

- ♦ Retour sur jour 1, examen et questions / réponses
- ♦ Etude de la phase DET & étude de cas concrets
- ♦ Mise en situation réunion de synthèse technique & coordination de chantier
- ♦ « Examen » établissement d'un compte rendu de coordination, établissement d'un compte-rendu de traçabilité des documents, établissement d'un planning en accord avec les cas concrets.

800€

Séquence 3

- ♦ Retour sur jour 2, examen et questions / réponses
- ♦ Etude phase OPR & réception de chantier
- ♦ Mise en situation réunion & conduite à tenir en phase OPR & réception.
- ♦ « Examen » listing de réserves & délais de levée des réserves
- ♦ Etablissement d'un planning essais, OPR, levée de réserves & réception sur cas concrets

Séquence 4 :

- ♦ Retour sur jour 3, examen et questions / réponses
- ♦ Etude phase post chantier, centralisation & diffusion des documents
- ♦ « Examen » établissement listing conduite à tenir en phase post chantier
- ♦ Retour sur jours 1 à 4 & questions / réponses

MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR DU PATRIMOINE

Formatrice : Chéhrazade Nafa

02/04, 09/04,

16/04, 23/04

Objectifs

.....

Ce séminaire s'adresse aux architectes exerçant dans une agence la maîtrise d'œuvre en réhabilitation et/ou la restauration du bâti ancien, comme aux architectes qui souhaiteraient avoir des connaissances et savoir-faire dans ce domaine.

L'intérêt de cet enseignement est d'apporter un éclairage en termes de savoirs et connaissances dans la pratique des métiers liés au patrimoine et à la maîtrise d'œuvre en site constitué.

9h-13h

.....

- ♦ Mettre en rapport les éléments théoriques et méthodologiques avec les pratiques rencontrées en milieu professionnel (stage) en termes de réhabilitation, reconversion, restauration et/ou insertion de projet contemporain en milieu constitué, et favoriser l'acquisition de connaissances nécessaires à l'exercice des responsabilités de l'architecte en situation de maître d'œuvre.

16 h

.....

- ♦ Mettre en pratique une pédagogie basée sur les retours d'expériences analysés en fonction des apports théoriques apportés par les enseignants et les personnes ressources en cycle licence et master.

- ♦ Saisir les enjeux liés à la pratique du métier dans la réhabilitation.

- ♦ Donner un aperçu des possibilités d'exercices dans les agences des architectes en chef des monuments historiques ou architectes du patrimoine intervenant sur des édifices et des sites à caractère patrimonial.

- ♦ Relever l'importance du contexte urbain ou paysager dans la réhabilitation de quartiers anciens.

- ♦ Accompagner les étudiants dans une réflexion critique sur les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre, en révéler les faiblesses et les pièges, en les situant dans une perspective d'évolution.

Études de cas et débats, y compris sur des expériences vécues par les participants.

Contenu

Séance 1 : Parcourir les différents thèmes et sujets nécessaires à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en pleine responsabilité et définir les autres composantes.

Séance 2 : Aborder le cas particulier de la réhabilitation et la reconversion des bâtiments historiques (cas du patrimoine immobilier militaire entre autres) / connaissance du contexte initial de l'édifice / les abords / l'importance du relevé / le diagnostic et l'état sanitaire / programme et projet / réponses techniques en termes de restauration / organisation du chantier

Séance 3 : Développer une réflexion personnelle sur la maîtrise d'œuvre des édifices existants / analyse d'une réhabilitation et vérification / critiques de son adaptabilité à la loi MOP et aux normes PMR dans le bâti ancien

Séance 4 : Aborder et définir le vocabulaire propre à ce domaine d'exercice en développant quelques cas d'études / réflexions critiques sur les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre en termes de réhabilitation, la reconversion, et d'adjonction d'un édifice contemporain en site constitué à l'échelle de l'édifice et d'approche urbaine et paysagère dans le cadre de projets urbains et territoriaux. Problématisation, analyse, bibliographie.

PRATIQUES ET RÉGLEMENTATION EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE

Formateur : Christian Horn

02/04, 09/04,

16/04, 23/04

.....

9h-13h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

La formation « pratiques et réglementations européennes en matière d'architecture consiste à travailler sur l'exercice du métier d'architecte dans un des pays européens où l'habilitation HMONP est reconnue, pour les aspects réglementaires, historiques (évolution récente 20-30 années) et économiques (filières constituées, en développement).

L'objectif est de mieux comprendre les différences d'exercice entre le pays concerné et la France pour préparer aux collaborations européennes ou à une mobilité professionnelle.

Contenu

Les séances et les recherches sont collaboratives et interactives. Il s'agit de travailler ensemble sur la construction d'un comparatif des pratiques et réglementations européennes en matière d'architecture et d'urbanisme.

Pour cette année, un focus est porté sur une comparaison de la situation en France et en Allemagne, tout en restant ouvert aux recherches sur l'exercice du métier d'architecte dans les autres pays européens.

Les séances sont structurées par :

- ♦ Des discussions sur la base d'une actualité, d'articles, de textes et de livres
- ♦ L'intervention de personnes ressources à l'ENSAPVS
- ♦ Des échanges par vidéoconférence avec des personnes ressources à l'étranger
- ♦ D'une visite d'une agence en IDF travaillant sur des projets en Europe
- ♦ Des travaux de recherche en binôme (à compléter hors séances de séminaire)
- ♦ La restitution de travaux et échanges collectifs

Les thèmes de travail proposés par les participants peuvent inclure les aspects suivants :

- ♦ Réglementation l'exercice du métier (assurance, responsabilité...); la construction (thermique, accessibilité, écologie...); l'aménagement (plan d'urbanisme, concertation...)
- ♦ Economie filières constituées, filières en développement, approches alternatives, numérique et robotisation...
- ♦ Sociétale représentation, engagement et image de la profession; développement historique et tendances...
- ♦ liste non exhaustive

La formation est constituée comme atelier de recherche partagée, interactif, et demande une participation active des participants.

ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

Formateur : Franck DESSEMON

26/03, 02/04,

16/04, 23/04

.....

9h-13h

.....

16 h

.....

800€

Objectifs

Cette formation a pour objet de proposer une sensibilisation sur les coûts de construction des projets de bâtiments. Ceux-ci seront mis en corrélation avec les différents systèmes techniques retenus et possibles. Il s'agit d'acquérir des notions de coûts, des réflexes sur les différents sujets techniques et financiers afin de pouvoir échanger avec les Maîtres d'Ouvrages Publics et Privés. Nous aborderons la hiérarchisation des systèmes, produits et matériaux. Différentes méthodes d'approche financière Tous Corps d'Etats (TCE) seront présentées en lien avec les différents modes constructifs traditionnel et non traditionnels.

Contenu

- ♦ Présentation générale de l'économie de la construction
- ♦ Présentation de projets de références (estimations, évolution de projet, chiffrages à différentes phases (concours, esquisse, avant-projet, dossier de consultation d'entreprises, retours offres, analyse, négociation)
- ♦ Méthodes d'estimation et familiarisation avec différentes terminologies (frais de chantier, valeurs, révisions, aléas, conjonctures, dévolution des travaux)
- ♦ Valorisation et comparaison des systèmes constructifs (structure, enveloppe, façade, technique, lots architecturaux) (matériaux traditionnels et nouveaux matériaux)
- ♦ Conséquences des ambitions environnementales sur l'économie de projet
- ♦ Aspects contractuels sur l'aspect financier, optimisation

Mode de validation

Exercice portant sur les thèmes et mécanismes abordés durant la formation

Prérequis

L'enseignement s'adresse à des étudiants ayant une bonne connaissance du déroulé de projet (programme/esquisse/ avant-projet / suivi travaux/ réception...) et un intérêt pour la dimension financière des opérations immobilières.

FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION – DEMANDE DE DEVIS

À renvoyer par mail à marion.merliaud@paris-valdeseine.archi.fr

La transmission du formulaire de préinscription / demande de devis transmis, fait office de préinscription.

A confirmation de votre part, et au plus tard 3 semaines avant la formation choisie, une convention de formation ainsi qu'une convocation vous seront transmises pour validation de votre participation.

Ce formulaire est également disponible sur le site de l'école

Formation souhaitée

.....

LE STAGIAIRE

Nom et prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse personnelle

Code postal Ville

Téléphone

Email personnel

Situation actuelle :

Profession libérale

Salarié

Demandeur d'emploi

Autre :

Bénéficiez-vous d'une prise en charge de la formation ?

Oui

Non

Si oui, qui finance ?

.....

L'EMPLOYEUR (le cas échéant)

Nom de l'entreprise

Nom du dirigeant

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Email professionnel du stagiaire

.....

En cas de désistement à moins de 15 jours du début de la formation ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est dû en totalité. L'école se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session en cas de nombre insuffisant de stagiaires. Un tarif réduit est appliqué pour les stagiaires qui ne bénéficient pas d'une prise en charge.



**PARIS
VAL DE
SEINE**
L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS - VAL DE SEINE

3 QUAI PANHARD ET LEVASSOR 75013 PARIS

TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHIFR



Université
de Paris

A=PC
Alliance Sorbonne
Paris Cité